



Audit Xpertise
1 Avenue des Langories
Plateau de Lautagne
26000 Valence

FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE L'ARDÈCHE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche
Boulevard de la Chaumette – BP 219 – 07002 PRIVAS

Exercice clos le 31 décembre 2025

FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE L'ARDÈCHE

Boulevard de la Chaumette – BP 219 – 07002 PRIVAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Valence, le 5 juin 2026

Audit Xpertise



Fabien Damiron
Associé

BILAN ACTIF 2025

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	49 465 €	37 671 €	11 794 €	4 383 €
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	49 465 €	37 671 €	11 794 €	4 383 €
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 637 745 €	7 864 080 €	3 773 665 €	3 787 292 €
Terrains	220 095 €	77 220 €	142 875 €	150 930 €
Constructions	8 662 383 €	5 423 857 €	3 238 526 €	3 366 627 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 582 978 €	2 363 003 €	219 975 €	261 779 €
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	172 290 €	- €	172 290 €	7 956 €
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	139 323 €	- €	139 323 €	139 120 €
Participations				- €
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	129 872 €	- €	129 872 €	129 669 €
Prêts				- €
Autres immobilisations financières	9 451 €	- €	9 451 €	9 451 €
Total II	11 826 533 €	7 901 751 €	3 924 782 €	3 930 795 €
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	72 135 €	41 710 €	30 425 €	36 507 €
Acomptes versés sur commande	95 245 €	- €	95 245 €	37 510 €
Créances :				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	211 399 €	18 540 €	192 859 €	441 642 €
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				- €
Autres créances	204 424 €	- €	204 424 €	410 091 €
Charges constatées d'avance	18 581 €	- €	18 581 €	16 902 €
Valeurs mobilières de placement				- €
Instruments financiers à terme et jetons détenus				- €
Disponibilités	2 565 605 €	- €	2 565 605 €	2 527 008 €
Total III	3 167 389 €	60 250 €	3 107 139 €	3 469 660 €
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+VI)	14 993 922 €	7 962 001 €	7 031 921 €	7 400 455 €

BILAN PASSIF 2025

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	575 190 €	575 190 €
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise :		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	225 013 €	212 363 €
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 430 308 €	1 479 014 €
Report à nouveau	1 190 450 €	1 292 982 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 29 497 €	- 130 108 €
Situation nette (sous total)	3 391 465 €	3 429 441 €
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	80 191 €	81 377 €
Provisions réglementées	10 576 €	10 576 €
Total I	3 482 231 €	3 521 394 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	287 737 €	402 528 €
Total II	287 737 €	402 528 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	- €	15 718 €
Provisions pour charges	255 346 €	263 595 €
Total III	255 346 €	279 313 €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 801 155 €	1 796 208 €
Emprunts et dettes financières diverses	50 202 €	56 690 €
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	225 172 €	292 794 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	374 350 €	535 053 €
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	519 035 €	440 403 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22 960 €	51 995 €
Produits constatés d'avance	13 731 €	24 078 €
Total IV	3 006 607 €	3 197 220 €
Ecarts de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 031 921 €	7 400 455 €

COMPTE DE RESULTAT 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	500 €	2 000 €
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	6 828 884 €	6 594 157 €
dont parrainages		
Production stockée	-631 €	-237 €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	363 572 €	347 010 €
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		0 €
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	50 484 €	39 874 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	55 757 €	63 487 €
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	181 792 €	92 569 €
Autres produits	128 715 €	66 727 €
Total I	7 609 072 €	7 205 587 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		174 €
Variation de stock		-3 700 €
Achats matières premières	123 920 €	139 635 €
Variation de stock	6 082 €	1 473 €
Autres achats et charges externes	2 679 936 €	2 669 116 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	324 915 €	293 780 €
Salaires	2 977 587 €	2 902 924 €
Cotisations sociales	1 025 221 €	951 911 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	316 944 €	301 649 €
Dotations aux provisions	29 723 €	11 942 €
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	58 522 €	34 400 €
Autres charges	65 973 €	34 023 €
Total II	7 608 822 €	7 337 327 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	250 €	-131 740 €

COMPTE DE RESULTAT 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 196 €	1 477 €
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	2 196 €	1 477 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	27 891 €	15 893 €
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	27 891 €	15 893 €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-25 695 €	-14 416 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-25 445 €	-146 155 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		74 935 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		55 732 €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0 €	19 203 €
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 052 €	3 155 €
Total des produits (I + III + V)	7 611 268 €	7 281 999 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 640 765 €	7 412 107 €
EXCEDENT OU DEFICIT	-29 497 €	-130 108 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	100 873 €	103 130 €
TOTAL	100 873 €	103 130 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	100 873 €	103 130 €
TOTAL	100 873 €	103 130 €

Association

**FEDERATION DES ŒUVRES
LAÏQUES DE L'ARDECHE**

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2025

Table des matières

Objet social	2
Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	2
Description des moyens mis en œuvre	3
1 Faits majeurs de l'exercice	4
1.1 Evénements principaux de l'exercice	4
1.2 Principes, règles et méthodes comptables – Présentation des comptes	4
1.2.1 Méthode générale	4
1.2.2 Changement de méthode d'évaluation	4
1.2.3 Changement de méthode de présentation	5
2 Faits post clôture	5
3 Informations relatives au bilan	6
3.1 Actif	6
3.1.1 Tableau des immobilisations	6
3.1.2 Tableau des amortissements	7
3.1.3 Liste des filiales et participations	7
3.1.4 Evaluation des stocks	7
3.1.5 Créances	7
3.1.6 Tableau des dépréciations	8
3.1.7 Produits à recevoir	8
3.1.8 Valeurs mobilières de placement	8
3.1.9 Charges constatées d'avance	8
3.2 Passif	9
3.2.1 Fonds propres	9
3.2.2 Fonds associatifs	10
3.2.3 Provisions pour risques et charges	11
3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	12
3.2.5 Etat des dettes	12
3.2.6 Charges à payer	12
3.2.7 Produits constatés d'avance	12
4 Informations relatives au compte de résultat	13
4.1 Ventilation des produits d'exploitation	13
4.2 Résultat par activité ou établissement	13
4.3 Ventilation de l'effectif moyen en ETP	13
5 Autres informations	14
5.1 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	14
5.2 Engagements hors bilan	14
5.2.1 Emprunts auprès des organismes bancaires	14
5.2.2 Engagements financiers hors bilan	14
5.2.3 Crédit-bail	14

Objet social

La Ligue de l'Enseignement, fédération départementale de l'Ardèche, dite Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche fondée en 1931, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. Mouvement d'Éducation Populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et agir afin :

1. de permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.
2. de développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport, aux vacances et aux loisirs.
3. de faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :
 - pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens,
 - pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle. Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Ligue de l'Enseignement, fédération départementale de l'Ardèche, dite Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche participe à la défense et à la promotion du service public d'éducation laïque.

Comme mouvement d'Éducation Populaire, elle se donne pour mission d'être :

-  **Un mouvement d'Éducation Laïque** qui concourt à la démocratisation, à l'extension et à l'amélioration du service public de l'Éducation Nationale, sur le département de l'Ardèche, associant les collectivités locales et les citoyens dans le respect de la mixité sociale et de la diversité culturelle,
-  **Un mouvement social fédérant des associations, des personnes morales et des adhérents à titre individuel**, qui encourage toutes les initiatives individuelles et collectives, en vue de développer l'éducation tout au long de la vie, de favoriser l'engagement civique et de faire vivre la solidarité. Pour cela, elle suscite la création d'associations et d'institutions laïques éducatives, culturelles, sportives et sociales. Elle contribue à l'animation de ces associations et institutions et à la défense de leurs intérêts,
-  **Un mouvement d'idées** qui favorise la rencontre et le débat au service d'une meilleure compréhension des questions de société et pour exercer une pleine citoyenneté,
-  **Une organisation de l'économie sociale** qui promeut l'économie au service des hommes et des femmes et développe des activités s'inscrivant dans ce cadre tout en respectant son caractère à but non lucratif, notamment l'organisation de services éducatifs, sociaux et culturels, de voyages et séjours de vacances, d'activités sportives et de loisirs, d'actions de formation...

Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Organisation

Aucune grande modification dans l'organisation des services n'a eu lieu en 2025. En effet, aucune création ou suppression de poste n'a eu lieu. La Fédération est donc portée par une Déléguée Générale et des délégués de secteurs qui pilotent eux-mêmes leurs secteurs d'activité.

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'association constate pour l'exercice 2025 un résultat déficitaire combiné de -29 497 €.

Les travaux sur le centre de vacances de Meyras ont commencé, la phase assainissement est terminée.

Sur le volet action sociale, la comptable de l'IME et SESSAD est partie en retraite. Son poste a été mutualisé avec le poste de comptable Fournisseurs du siège, car la Fédération a fait le choix d'investir sur un outil permettant la dématérialisation des factures, permettant d'alléger la charge de travail dédiée à la comptabilité Fournisseurs. Renouvellement de l'équipe de cuisine à l'IME.

Départ en rupture conventionnelle de la Déléguée culture et éducation qui a quitté ses fonctions fin avril 2025. Un recrutement en interne a été fait.

Licenciement pour inaptitude de la Déléguée de la vie associative. Le poste n'a pas été remplacé.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables – Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

1.2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatif aux activités sociales et médico-sociales, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices

1.2.2 Changement de méthode d'évaluation

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Ce règlement apporte notamment une nouvelle définition du résultat exceptionnel (réservé aux « événements majeurs et inhabituels » ainsi qu'à la transcription de dispositifs fiscaux spécifiques) et consacre la fin de l'utilisation des comptes de transferts de charges (les refacturations diverses étant dorénavant obligatoirement comptabilisées en chiffre d'affaires et les annulations de charges

se trouvant portées au crédit des comptes de charges). Ces évolutions ont également été accompagnées d'une refonte des états financiers en lien avec ces aspects.

Ce changement de méthode n'apporte pas de changement significatif sur la présentation des comptes de l'association au 31 décembre 2025.

1.2.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Faits post clôture

Démission du Secrétaire Général début avril. Les fonctions sont assurées par la Secrétaire Générale Adjointe dans l'attente des futures élections.

Déménagement d'une partie du SESSAD dans l'enceinte de l'IME.

Embauche des cuisiniers en CDI sur les centres de Meyras et Le Pradet.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 Tableau des immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou valeur d'apport et à leur coût de production pour la production immobilisée.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage des titres immobilisés à la clôture est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs et clairement identifiables : la quote-part de la situation nette, résultats et rentabilité prévisionnels, valeur de réalisation, plus-values latentes.

Situations et mouvements				
Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais de développement	- €			- €
Donations temporaires d'usufruit	- €			- €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 989 €	10 476 €		49 465 €
Immobilisations incorporelles en cours	- €			- €
Avances et acomptes	- €			- €
Total immobilisations incorporelles	38 989 €	10 476 €	- €	49 465 €
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	218 152 €	1 944 €		220 096 €
Constructions	8 566 999 €	95 384 €		8 662 382 €
Installations techniques matériel outillage	1 989 588 €	19 713 €	2 405 €	2 006 897 €
Autres immobilisations corporelles	557 204 €	18 877 €		576 081 €
Immobilisations corporelles en cours	7 956 €	164 334 €		172 290 €
Avances et acomptes	- €			- €
Total immobilisations corporelles	11 339 898 €	300 252 €	2 405 €	11 637 745 €
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations	- €			- €
Créances rattachées à des participations	- €			- €
Autres titres immobilisés	129 669 €	203 €		129 872 €
Prêts et autres immobilisations financières	9 451 €			9 451 €
Total immobilisations financières	139 119 €	203 €	- €	139 323 €
Total	11 518 007 €	310 931 €	2 405 €	11 826 533 €

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements						
Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	n/a	n/a	- €			- €
Donations temporaires d'usufruit	n/a	n/a	- €			- €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 à 10 ans	Linéaire	34 606 €	3 065 €		37 671 €
Total immobilisations incorporelles			34 606 €	3 065 €	- €	37 671 €
Immobilisations corporelles						
Terrain, aménagements de terrain	20 à 30 ans	Linéaire	67 221 €	9 999 €		77 220 €
Constructions	20 à 30 ans	Linéaire	5 200 371 €	223 485 €		5 423 856 €
Installations techniques matériel outillage	3 à 10 ans	Linéaire	1 832 130 €	51 774 €	2 405 €	1 881 499 €
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans	Linéaire	452 884 €	28 621 €		481 504 €
Total immobilisations corporelles			7 552 606 €	313 879 €	2 405 €	7 864 080 €
Immobilisations financières	n/a	n/a	- €	- €	- €	- €
Total			7 587 212 €	316 944 €	2 405 €	7 901 751 €

3.1.3 Liste des filiales et participations

Société	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable nette titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
Filiales (+ 50 %) SCI ENVOL	199 317	99.99%	122 544		77 358	
Participations (10 à 50 %)						

3.1.4 Evaluation des stocks

Les stocks « édition » sont valorisés au prix de revient.

Les stocks consommables sont valorisés au dernier prix d'achat.

3.1.5 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Créances	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	9 451 €	9 451 €	
Créances de l'actif circulant			
Redevables et comptes rattachés	- €	- €	-
Clients et comptes rattachés	211 399 €	211 399 €	-
Autres créances	204 424 €	204 424 €	-
Charges constatées d'avance	18 581 €	18 581 €	-
Total	443 855 €	443 855 €	-
(1) Montant :			
- Prêts accordés au cours de l'exercice	-		
- Remboursements obtenus au cours de l'exercice	-		

3.1.6 Tableau des dépréciations

Situations et mouvements				
Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Stocks et en-cours	42 341 €	- €	631 €	41 710 €
Créances	21 061 €	6 250 €	8 771 €	18 540 €
Total	63 402 €	6 250 €	9 402 €	60 250 €

3.1.7 Produits à recevoir

Nature	Produits à recevoir
Comptes #467 Liquidités	7 548 €
Factures à établir	20 886 €
Organismes	35 622 €
Divers produits à recevoir	10 932 €
TOTAL	74 988 €

3.1.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

3.1.9 Charges constatées d'avance

Charges de fonctionnement : 18 581€

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

Les fonds propres de l'entité correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à l'entité. Ils regroupent les ressources mises à disposition de l'entité de façon définitive ou conditionnelle et certaines ressources ayant un caractère durable.

	Gestion conventionnée			Gestion propre	TOTAL
	IME	SESSAD	TOTAL	FOL07	
Résultat comptable 2024	- 43 506 €	15 930 €	- 27 576 €	- 102 532 €	- 130 108 €
Congés payés	- 1 496 €	- 11 154 €	- 12 650 €		- 12 650 €
Résultat administratif 2024 retenu pour affectation	- 45 002 €	4 776 €	- 40 226 €	- 102 532 €	- 142 758 €
Financement des mesures d'investissement 106820/852	- 45 002 €	4 776 €	- 40 226 €		- 40 226 €
Report A Nouveau	- €	- €	- €	- 102 532 €	- 102 532 €
Résultat restant à affecter	-	-	-	-	-

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	575 190 €							575 190 €
Fonds propres avec droit de reprise	- €							- €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	1 479 014 €	- 27 576 €		4 776 €		25 905 €		1 430 308 €
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »	1 479 014 €	- 27 576 €		4 776 €		25 905 €		1 430 308 €
Report à nouveau	1 505 345 €	- 102 532 €		12 650 €				1 415 463 €
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »	- 212 362 €			- 12 650 €				- 225 012 €
Excédent ou déficit de l'exercice	- 130 108 €	130 108 €		- 29 497 €				- 29 497 €
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée »	- 27 576 €			46 931 €				19 354 €
Situation nette (sous-total)	3 429 441 €	- €	- €	- 12 071 €	- €	25 905 €	- €	3 391 465 €
Fonds propres consommables	- €							- €
Subventions d'investissement	81 377 €			7 170 €		8 357 €		80 190 €
Provisions réglementées	10 576 €							10 576 €
Total	3 521 393 €	- €	- €	- 4 900 €	- €	34 262 €	- €	3 482 231 €

3.2.2 Fonds associatifs

3.2.2.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	575 190 €			575 190 €
Fonds propres statutaires				- €
Fonds propres complémentaires				- €
— Première situation nette établie				- €
— Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				- €
— Dotations non consommables				- €
— Autres réserves(1)	1 479 014 €	4 776 €	53 482 €	1 430 308 €
— Autres apports sans droit de reprise				- €

(1) Dont réserve pour projet associatif

3.2.2.1 Fonds associatifs avec droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
— Autres apports avec droit de reprise				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	212 363 €	12 650 €		225 013 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	81 377 €	7 170 €	8 357 €	80 191 €
Provisions réglementées	10 576 €			10 576 €

3.2.2.2 Subventions d'investissements

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
E Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	1 267 566 €	7 170 €	- €	1 274 736 €
Quotes-parts virées au résultat	- 1 186 189 €	- €	8 357 €	- 1 194 546 €
Montant net en fonds propres	81 377 €	7 170 €	8 357 €	80 191 €

3.2.2.3 Fonds Dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations						- €	
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS						- €	
Fonds dédiés IME	371 352 €	58 522 €	171 053 €			258 821 €	
Fonds dédiés SESSAD	31 176 €		2 260 €			28 916 €	
Contribution pour renouvellement des immobilisations						- €	
Autres contributions financières affectées						- €	
Contributions financières d'autres organismes						- €	
Ressources liées à la générosité du public						- €	
TOTAL	402 528 €	58 522 €	173 313 €	- €	- €	287 737 €	- €

3.2.3 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains. Chaque risque de sortie future de ressource sans contrepartie fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

3.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques et charges	15 718 €	- €	- €	15 718 €	- €
Provisions pour charges	263 595 €	22 387 €	- €	30 636 €	255 346 €
TOTAL	279 313 €	22 387 €	- €	46 354 €	255 346 €

Les provisions pour charges correspondent à la clôture :

- Provision pour indemnités de départ à la retraite pour 243 K€
- Provision constituée pour gros travaux pour 6 K€ (IME),
- Provision du fonds de garantie pour la Ligue pour 5.5 K€ (Siège)

3.2.3.2 Tableau des provisions réglementées

Provisions réglementées	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Renouvellement des immobilisations	- €	- €	- €	- €
Sur différences de réalisation d'actifs	10 576 €	- €	- €	10 576 €
Autres provisions réglementées	- €	- €	- €	- €
Total	10 576 €	- €	- €	10 576 €

3.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 8 455 € (Sessad), 110 290 € (siège) et 124 571 € (IME) soit au total 243 316 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite. Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

3.2.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes établissements de crédit (1) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine (a)	720 635 €	720 635 €		
- à plus de 2 ans au maximum à l'origine (a)	1 080 521 €	169 346 €	330 546 €	580 628 €
Emprunts et dettes financières diverses (1)	50 202 €	50 202 €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	374 350 €	374 350 €	- €	- €
Dettes sociales et fiscales	519 035 €	519 035 €	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes	- €	- €	- €	- €
Autres dettes	22 960 €	22 960 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	13 731 €	13 731 €	- €	- €
Total	2 781 434 €	1 870 259 €	330 546 €	580 628 €
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	- €			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	241 915 €			

(a) Les comptes ouverts dans les établissements auprès du Crédit Agricole font l'objet d'une convention de fusion

3.2.6 Charges à payer

Nature	Charges à payer
Fournisseurs et dettes rattachées	341 042 €
Factures non parvenues	33 308 €
Dettes fiscales et sociales	295 404 €
TOTAL	669 754 €

3.2.7 Produits constatés d'avance

- Affiliations perçues (10 221 €)
- Subvention communes 2026 (2 260 €)
- Abonnements non échus au journal ENVOL (1 250 €)

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Prestations de services	3 241 190 €
Subventions	363 572 €
Produits de la tarification	3 588 195 €
Cotisations	- €
Autres	4 16 116 €
Total	7 609 072 €

4.2 Résultat par activité ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
<i>Gestion propre (libre)</i>		
■ Fédération	22 785.37 €	
<i>Gestion sous contrôle de tiers financeurs (conventionnée)</i>		
■ IME Soubeyran	46 930.63 €	
■ SESSAD de Lamastre		40 219.00 €
Résultat de l'exercice	29 497.00 €	

4.3 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Répartition des effectifs par catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	17.28	5
Employés	74.49	0
Total	91.77	5

5 Autres informations

5.1 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

Les contributions volontaires s'élèvent à 100 873 € soit 8 491 heures.

Le bénévolat a été évalué sur la base d'un SMIC horaire (11.88 € à fin 2025) et réparti comme suivant

- 7870 heures pour Lire et Faire Lire
- 347 heures pour les Bureaux / C.A.
- 274 heures pour les Commissions

5.2 Engagements hors bilan

5.2.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre 2025, l'engagement s'élève à la somme de :

- Capital restant dû 1 080 520.75 €

5.2.2 Engagements financiers hors bilan

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche est garante de l'emprunt souscrit par la SCI ENVOL en 2012, d'un montant de 180 000 € et sur une durée de 15 ans. Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 38 989.20 €.

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche est garante de l'emprunt souscrit par la SCI ENVOL en 2013, d'un montant de 73 000 € et sur une durée de 15 ans. Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à 21 277.13 €.

La Fédération a consenti une hypothèque de premier rang sur l'ensemble immobilier du Pradet Hypothèque conventionnelle de 240 000 euros sur prêt de 400 000 € au crédit agricole, capital restant dû 259 023.56 €

Hypothèque conventionnelle de 240 000 euros sur prêt de 400 000 € à la caisse d'épargne, capital restant dû 245 436.41 €

La Fédération a consenti une hypothèque de premier rang sur l'ensemble immobilier de Meyras Hypothèque conventionnelle de 400 000 euros sur prêt de 400 000 € à la caisse d'épargne, capital restant dû 387 629.10 €

Caution personne morale pour un montant de 68 536.04 € de l'état pour le P.G.E.

La Fédération a un engagement de verser une rente viagère mensuelle de 465 € au 31/12/2025.

5.2.3 Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail portent uniquement sur des véhicules.

La redevance payée sur 2025 s'élève à 43 413 euros.